



Guéret, le 12 mai 2017

Communiqué de presse

Élection du député de la Creuse du 11 et 18 juin 2017

DÉPÔT DES DECLARATIONS DE CANDIDATURES

Les candidats à l'élection du député de la Creuse des 11 et 18 juin 2017, sont informés des modalités de dépôt des candidatures suivantes :

▪ **Lieu de dépôt des candidatures :**

Préfecture de la Creuse
Bureau des Élections et de la Réglementation
Bureaux 106 et 109
Place Louis Lacrocq
23 000 – GUÉRET

Téléphones : 05 55 51 58 60 – 05 55 51 58 61

▪ **Dates de dépôt des candidatures :**

• Pour le 1^{er} tour :

- du lundi 15 mai au jeudi 18 mai 2017 de 9 h à 16 h ;
- le vendredi 19 mai 2017 de 9 h à 18 h.

• Pour le 2^{ème} tour :

- le lundi 12 juin 2017 de 9h à 16h ;
- et le mardi 13 juin 2017 de 9 h à 18 h.

Il est vivement conseillé aux candidats de déposer leurs déclarations de candidature dès les premiers jours d'ouverture du dépôt, étant précisé que, *s'ils le souhaitent, les candidats pourront bénéficier d'un dépôt sur rendez-vous.*

▪ **Ordre d'enregistrement des candidatures et emplacements d'affichage :**

L'ordre d'enregistrement des candidatures ne conditionne pas le numéro d'emplacement d'affichage. En effet, celui-ci est déterminé par voie de tirage au sort à l'issue du délai de dépôt des candidatures.

Ce tirage au sort aura lieu à la Préfecture de la Creuse le 19 mai 2017, à 19 heures, en présence des candidats ou de leurs représentants, s'ils le souhaitent.

